



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Actions Amerique

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2020

■ Sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	10
techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	16
rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	18
comptes annuels	21
bilan	22
actif	22
passif	23
hors-bilan.....	24
compte de résultat.....	25
annexes	26
règles & méthodes comptables	26
évolution actif net	29
compléments d'information	30
inventaire.....	37

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividende.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie américaine et d'offrir à l'investisseur une performance, en rapport avec l'évolution des marchés nord-américains (USA et Canada) sur la durée de placement recommandée de 8 ans, supérieure à l'indice de référence S&P 500 EUR hedged.

Indicateur de référence : L'indice de référence du FCP est l'indice S&P 500 EUR Hedged.

L'indice est composé des 500 plus grandes capitalisations des marchés d'actions américaines. Il est libellé en devise locale, calculé quotidiennement et publié par Standard & Poor's. Cet indice est couvert contre le risque de change (cours de clôture, dividendes réinvestis).

L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds. A ce titre le portefeuille sera exposé :

- entre 60% et 100% de son actif net aux marchés d'actions internationales, dont :
 - entre 40% et 100% de l'actif net aux actions émises sur les marchés nord-américains (USA, Canada) ; et
 - entre 0% et 20% de l'actif net aux actions d'autres pays développés membres de l'OCDE. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés membres de l'OCDE.
- entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés internationaux de taux, dont :

- entre 0% et 20% de l'actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs nord- américains (USA, Canada) ; et
- entre 0% et 20% de l'actif net à des titres de créances d'autres pays développés membres de l'OCDE. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés membres de l'OCDE.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8

Dans la mesure où l'OPCVM peut intervenir sur des titres libellés en devise autre que l'euro, une couverture du risque de change, néanmoins imparfaite, sera mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net.

L'exposition du portefeuille aux marchés des actions et aux marchés de taux pourra être ajustée ou réalisée au moyen de parts ou d'actions d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra détenir directement entre 60% et 100% de son actif net des actions internationales et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés issues de toutes capitalisations et libellés en US dollar ou en autres devises de pays de l'OCDE.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions internationales cotées et de titres donnant accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés nord-américains (USA, Canada) entre 40% et 100% de l'actif net et entre 0% et 20% de l'actif net d'autres pays développés membres de l'OCDE.

La détention d'actions issues de petites capitalisations est limitée à 20% maximum de l'actif net.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre entre 0% et 40% de l'actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en US dollar et en autres devises de pays de l'OCDE et de toutes maturités. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 0% et 20% de l'actif net de l'Amérique du Nord (USA, Canada) et dans la limite de 20% de l'actif net d'autres pays développés membres de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- Asset-Backed Commercial Papers

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Enfin, dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours à des produits de titrisation dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper) dans la limite de 10% de l'actif net.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement, ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres seront cédés en respectant l'intérêt des porteurs, ces cessions n'étant pas effectuées au jour de la dégradation mais dans un délai raisonnable, permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

Il est rappelé que dans la mesure où l'OPCVM peut intervenir sur des titres libellés en devise autre que l'euro, une couverture du risque de change, néanmoins imparfaite, sera mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille du FCP pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps : Total Return Swap (Indice et Single name)
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille : De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites du marché.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à hauteur de 10% de son actif dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur

rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Les opérations sur instruments dérivés font l'objet de contrats d'échanges de garanties financières en espèces. Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera à hauteur de cette exposition. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de l'OPCVM baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à aux produits dérivés

Dans la mesure où l'OPCVM peut investir sur des instruments dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

L'OPVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques accessoires :**Risque de titrisation**

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner de manière accessoire la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut être exposé à des titres libellés dans des devises autres que l'euro, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Aviva.

Durée de placement recommandée : huit ans.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent placer leur capital sur le marché des actions américaines pendant la durée de placement recommandée et acceptent les risques d'un investissement en actions et en devises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci- après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.fer.fr*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 12 février 2013.*
- *Date de création du Fonds : 28 février 2013.*

rapport d'activité

Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux États-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les États-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après un ralentissement largement anticipé de sa croissance à 6,1% en 2019 en raison du rééquilibrage de la croissance chinoise vers la consommation intérieure, la Chine a été le premier pays officiellement touché par l'épidémie. Son PIB a chuté de 6,8% au premier trimestre 2020. La reprise a toutefois été forte au deuxième trimestre (+3,2%) dans le sillage de mesures efficaces de

contrôle de l'épidémie mais aussi d'importantes mesures de soutien. Le pays devrait être l'un des seuls à éviter la récession en 2020 avec une croissance estimée par le FMI à 1,9% puis de 8,2% en 2021. La croissance chinoise est toujours à la merci des tensions commerciales et diplomatiques avec les États-Unis.

Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Marchés d'actions

Soutenus par la perspective de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et par des politiques monétaires ultra-accommodantes, les marchés d'actions ont terminé l'année 2019 en beauté après leur fort repli en 2018. Avec une envolée de 29%, l'indice MSCI AC World en euros a signé sa meilleure performance depuis fin 2009. Le S&P 500 a également regagné 29% en 2019. L'espoir d'un retour à meilleures fortunes sur la croissance mondiale a toutefois fait long feu. Face à l'onde de choc provoquée par la pandémie, les actions ont été emportées fin février et surtout en mars par le vent de panique sur les actifs risqués. Les mesures sans précédent et coordonnées déployées à travers le monde pour amortir le choc du « Grand Confinement » mais aussi les espoirs d'une reprise mondiale forte et rapide, ont par la suite alimenté le fort rebond des actions depuis leur plus bas de mars. Sur le troisième trimestre, les marchés d'actions ont été tiraillés entre, d'un côté, le soutien des mesures budgétaires et monétaires colossales et, de l'autre, les inquiétudes sur le rythme de la reprise économique. Le blocage des discussions au Congrès américain sur un nouveau volet fiscal a alimenté ces inquiétudes.

Avec une inflation et des taux d'intérêt au plancher, les investisseurs ont très largement plébiscité, dans le rebond, les valeurs de croissance défensives, notamment les valeurs technologiques américaines qui bénéficient d'une bonne visibilité sur leur croissance et de flux de trésorerie très élevés. Le Nasdaq a inscrit début septembre un record historique, avec, alors, une hausse depuis le début de l'année de 34%. Il a ensuite subi des prises de bénéfices. Les valeurs cycliques et « value » étaient toujours à la peine fin septembre malgré leur rebond depuis fin mars. À souligner également, le retour, depuis septembre, des opérations de croissance externe en Europe qui témoigne de la valorisation attractive des entreprises cibles comme de la qualité des bilans des acquéreurs.

Fin septembre, le S&P 500 s'affichait en hausse de 13% sur un an et de 4,1% depuis le 1er janvier. La progression sur les neuf premiers mois de l'année a toutefois été amputée en septembre par la correction sur les valeurs technologiques. Fin septembre, l'indice MSCI AC World en euro reculait de 2,7% depuis le début de l'année et progressait de 2,6% sur un an.

La politique de gestion

En quête de croissance, les investisseurs se sont tournés vers le secteur de la technologie, qui regorge d'entreprises qui ne dépendent pas d'une forte croissance économique et se développent beaucoup plus rapidement que l'ensemble du marché. Ces entreprises à la croissance la plus rapide sont celles ce qui ont conduit le secteur de la technologie à devenir le secteur le plus performant du S&P 500 au cours de l'exercice. À l'inverse, les secteurs de la finance et de l'énergie ont enregistré les pires performances. Les valeurs financières ont connu des difficultés pendant la récession économique et ont vu leurs bénéfices sous la pression de la Réserve fédérale abaissant les taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie continue de souffrir alors que les investisseurs se détournent des actions liées au pétrole au profit d'entreprises plus respectueuses de l'environnement.

Au sein du fonds, nos positions dans les secteurs de la technologie, de l'industrie et de la consommation discrétionnaire ont été les principaux moteurs de la surperformance au cours de l'année écoulée. Dans le domaine de la technologie, notre concentration sur les entreprises présentant de solides perspectives de croissance à long terme a porté ses fruits, Nvidia, Apple et PayPal

contribuant tous à la performance relative positive du fonds. Notre approche prudente du secteur industriel a contribué à améliorer la performance. Nous détenons des actions aux valorisations attrayantes qui étaient positionnées pour bénéficier de l'amélioration des normes de qualité de l'air comme Trane Technologies ou de la reprise des logements et des rénovations comme Masco. En même temps, nous avons évité la valeur Boeing controversée, qui a sous-performé en faisant face à des problèmes avec son 737-Max. Enfin, dans la consommation discrétionnaire, nos positions sur Amazon et Nike ont apporté la plus grande contribution positive. Les deux valeurs ont continué de bénéficier de la forte croissance du commerce en ligne et des ventes au détail directes aux consommateurs.

Alors que l'année tire à sa fin, les États-Unis sont confrontés à des incertitudes, notamment une élection présidentielle en novembre, une nouvelle vague de cas de coronavirus, un chômage obstinément élevé et des désaccords politiques sur la taille d'un projet de loi essentiel pour la reprise économique. Cela ouvre la voie à des cours boursiers plus volatiles à court terme, mais nous restons optimistes quant à nos perspectives au-delà des prochains mois. Après les élections, les marchés commenceront à se concentrer sur la rapidité avec laquelle la communauté scientifique sera en mesure de développer un vaccin et des traitements contre la Covid-19. À mesure que nous nous rapprochons de ces étapes, les marchés actions devraient commencer à anticiper une réouverture de l'économie et de meilleures conditions pour les consommateurs et l'emploi, ce qui devrait tous soutenir les cours des actions.

Sur la période, la performance du FCP a été de 15,34% contre 12,03% pour son indice composite (80% S&P 500 EUR Hedged@ - 20% Russell 3000@ Value).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	230 607 882,54	278 300 105,56
APPLE INC	7 036 085,39	13 861 537,73
AMAZON.COM INC	7 539 923,28	10 178 662,66
MICROSOFT CORP	7 509 513,91	9 474 728,35
INTEL CORP	8 948 343,97	6 697 301,48
ALPHABET INC	10 410 271,80	3 772 425,74
MARTIN MARIETTA	2 098 171,60	11 744 717,58
CHEVRON CORP	12 871 292,63	773 870,54
UNION PACIFIC CORP	13 443 764,06	-
BERKSHIRE HATAW B	1 952 357,96	10 895 706,05

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion de l'Investissement Responsable en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion de la CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).

Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

- **L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement**, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque.
- **L'engagement actionnarial**. Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble – pour des investissements de qualité
- **La participation aux initiatives de place**. La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable.

Aussi, tous les fonds d'Aviva Investors France excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée en Avril 2020 par Aviva Investors interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil (armes à feu à usage civil, armes biologiques et chimique, armes nucléaires, armes à base d'uranium appauvri, armes incendiaires, armes à laser aveuglantes et à éclats non localisables).

L'intégration des critères ESG :

L'approche générale en faveur de l'investissement ESG d'Aviva Investors France repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

La prise en compte des considérations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi

développé une large gamme de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs qui nous a permis d'être un leader en termes d'encours labellisés ISR.

Le label ISR français a été créé en 2016 avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour but d'offrir aux épargnants une meilleure visibilité sur leurs investissements en garantissant la transparence des processus d'investissement des fonds labellisés et de la façon dont les critères ESG sont intégrés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

Politique de vote et d'engagement :

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du Conseil d'Administration d'Aviva Investors et du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG et climat des entreprises.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable. Ces initiatives incluent le Corporate Human Rights Benchmark (CHRB) ainsi que la World Benchmarking Alliance (WBA).

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Notre programme d'engagement climatique est exécuté par toutes les fonctions d'investissement afin de refléter la centralité des risques climatiques dans nos perspectives d'investissement.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/>

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Depuis 2017, l'intensité carbone (c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires) de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Le tableau ci-contre résume les considérations ESG prises en compte par le fonds Afer Actions Amérique au 31 décembre 2019.

OPC	Type de fonds	Encours (M euros)	% Total OPC	Type	Exclusion armes controversées	Exclusion Tabac	Gestion ISR et/ou thématique	Label ISR	Vote	Emissions CO ₂	Emissions CO ₂	Score ESG	Score ESG
										2019	2018	2019	2018
Afer Actions Amérique	ouvert	810	0,7%	Actions	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	114,36	146,02	6,07	5,56

Source : Aviva Investors France au 31/12/2019

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 208%.

Levier net : 200%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	740 239 824,60
- Change à terme :	740 239 824,60
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	4 630 000,00
Total	4 630 000,00

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AFER ACTIONS AMERIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Aviva Investors France

14 rue Roquépine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP AFER ACTIONS AMERIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER ACTIONS AMERIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entrée du réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

Deloitte.

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 January 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Oliver GALBRAINE



3 | AFER ACTIONS AMERIQUE | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 septembre 2020

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	672 237 539,80	612 189 917,75
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	672 237 539,80	564 475 600,55
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	47 714 317,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	742 641 684,14	604 071 704,15
Opérations de change à terme de devises	732 992 931,51	553 043 986,55
Autres	9 648 752,63	51 027 717,60
Comptes financiers	20 798 755,54	193 345,80
Liquidités	20 798 755,54	193 345,80
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 435 677 979,48	1 216 454 967,70

BILAN passif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	639 058 467,90	540 269 083,41
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	23 108 796,98	61 202 309,85
• Report à nouveau	1 652 850,23	2 006 905,95
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	28 640 062,01	-39 549 867,32
• Résultat de l'exercice	-98 855,16	1 259 463,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	692 361 321,96	565 187 895,52
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	743 316 657,52	650 692 173,96
Opérations de change à terme de devises	738 148 826,37	559 954 487,42
Autres	5 167 831,15	90 737 686,54
Comptes financiers	-	574 898,22
Concours bancaires courants	-	574 898,22
Emprunts	-	-
Total du passif	1 435 677 979,48	1 216 454 967,70

HORS-bilan

30.09.2020

30.09.2019

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 465,64	122 120,47
• Produits sur actions et valeurs assimilées	6 723 834,93	2 202 924,35
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	6 751 300,57	2 325 044,82
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-90 080,16	-15 328,59
• Autres charges financières	-5 125,22	-1 028,19
Total (II)	-95 205,38	-16 356,78
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 656 095,19	2 308 688,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 195 738,63	-1 215 591,86
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	460 356,56	1 093 096,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	21 527,64	1 294 432,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-580 739,36	-1 128 064,80
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-98 855,16	1 259 463,63

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité

de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion.	Actif net hors OPC AIF	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
 - 09/01/2020 : mise à jour des frais courants et mise à jour du capital social ;
 - 07/02/2020 : mise à jour des performances ;
 - 30/04/2020 : wording benchmark ;
 - 15/06/2020 : US Equities - Délégation Fi AIA ;
 - 16/07/2020 : changement de SRRI de 5 à 6.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

armexes

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



2 évolution actif net

Devise	30.09.2020	30.09.2019
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	565 187 895,52	163 137 976,77
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	156 529 145,20	414 665 682,86
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-126 206 230,78	-13 364 035,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 165 594,92	3 623 254,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-31 099 556,24	-6 455 229,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	657 938,61
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-113 268,01
Frais de transaction	-133 561,07	-26 946,92
Différences de change	-5 383 296,28	-6 233 234,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	106 923 915,84	9 536 090,98
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	147 673 158,99	40 749 243,15
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	40 749 243,15	31 213 152,17
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-875 495,28	-205 365,73
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	460 356,56	1 093 096,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-571 693,28	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 635 753,15	-1 128 064,80
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	692 361 321,96	565 187 895,52

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20 798 755,54
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20 798 755,54	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	666 186 798,70	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	34 343 413,02	-	-	-
Comptes financiers	3 482 210,54	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	703 851 011,98	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	742 641 684,14
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	34 144 660,39
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	698 848 271,12
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	9 450 000,00
Coupons a recevoir	198 752,63
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	743 316 657,52
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	703 851 011,98
Montant total négocié des Achats à terme de devises	34 297 814,39
Autres Dettes :	
Depots de garantie (recus)	4 630 000,00
Frais provisionnes	537 831,15
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	931 458	156 529 145,20	704 924	126 206 230,78
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,94
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
12/03/20	178 654,15	0,05	-	-
18/06/20	258 219,29	0,20	-	-
17/09/20	143 865,92	0,20	-	-
Total acomptes	580 739,36	0,45	254 060,03	0,05

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 652 850,23	2 006 905,95
Résultat	-98 855,16	1 259 463,63
Total	1 553 995,07	3 266 369,58
Affectation		
Distribution	898 635,50	740 961,76
Report à nouveau de l'exercice	655 359,57	2 525 407,82
Capitalisation	-	-
Total	1 553 995,07	3 266 369,58
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 594 542	3 368 008
Distribution unitaire	0,25	0,22
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
12/03/20	571 693,28	0,16
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	571 693,28	0,16

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	23 108 796,98	61 202 309,85
Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 211 755,29	-39 549 867,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-571 693,28	-
Total	51 748 858,99	21 652 442,53
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	51 748 858,99	21 652 442,53
Capitalisation	-	-
Total	51 748 858,99	21 652 442,53
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	3 368 008,00
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Actif net	692 361 321,96	565 187 895,52	163 137 976,77	113 182 731,08	83 014 696,10
Nombre de parts en circulation	3 594 542	3 368 008	952 007	754 171	629 811
Valeur liquidative	192,61	167,81	171,36	150,07	131,80
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,16	-	0,15	0,06	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,70	0,91	0,526	0,69	0,72
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	0,07	0,22	0,24	0,21	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 28 février 2013.

4 inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	81 362,00	6 077 258,84	USD	0,88
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	29 702,00	12 422 079,79	USD	1,79
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	107 238,00	9 655 215,15	USD	1,39
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	23 401,00	3 192 904,96	USD	0,46
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	29 815,00	37 263 347,12	USD	5,38
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	15 576,00	41 823 748,33	USD	6,04
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	33 556,00	6 917 231,81	USD	1,00
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	520 359,00	51 390 249,26	USD	7,42
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	664 425,00	13 649 425,02	USD	1,97
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	23 269,00	11 182 573,62	USD	1,62
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	133 203,00	6 848 427,81	USD	0,99
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	116 919,00	7 178 755,81	USD	1,04
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	315 175,00	12 433 373,56	USD	1,80
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	131 831,00	3 691 920,04	USD	0,53
US21036P1084	CONSTELLATION BRANDS INC-A	PROPRE	58 791,00	9 501 114,92	USD	1,37
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	41 487,00	12 559 489,19	USD	1,81
US2283681060	CROWN HOLDINGS	PROPRE	77 332,00	5 068 637,29	USD	0,73
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	143 242,00	7 133 699,57	USD	1,03
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	149 021,00	10 143 569,03	USD	1,47
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	285 111,00	6 790 730,59	USD	0,98
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	12 010,00	7 785 069,12	USD	1,12
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	84 913,00	6 049 956,21	USD	0,87
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	58 421,00	13 047 763,53	USD	1,88
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	70 749,00	16 754 960,81	USD	2,42
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	72 202,00	10 135 309,96	USD	1,46

AFER ACTIONS AMERIQUE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US45866F1049	INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	PROPRE	102 354,00	8 732 799,81	USD	1,26
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	75 712,00	10 177 361,16	USD	1,47
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	197 872,00	16 244 520,91	USD	2,35
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	29 969,00	6 050 741,10	EUR	0,87
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	182 324,00	8 571 630,17	USD	1,24
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	30 674,00	5 741 385,97	USD	0,83
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	93 644,00	8 298 711,87	USD	1,20
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	177 743,00	12 573 045,54	USD	1,82
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	256 600,00	46 024 541,00	USD	6,65
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	199 519,00	9 774 755,08	USD	1,41
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	7 526,00	3 209 163,67	USD	0,46
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	43 248,00	10 236 570,91	USD	1,48
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	117 441,00	12 572 841,97	USD	1,82
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	42 195,00	19 474 504,67	USD	2,81
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	176 731,00	9 407 367,09	USD	1,36
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	96 097,00	16 146 328,32	USD	2,33
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	91 776,00	10 847 357,35	USD	1,57
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	50 065,00	5 934 024,94	USD	0,86
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	69 188,00	3 747 769,38	USD	0,54
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	63 543,00	13 618 408,53	USD	1,97
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	6 519,00	3 873 319,46	USD	0,56
US83088M1027	SKYWORKS SOLUTIONS	PROPRE	57 886,00	7 182 375,82	USD	1,04
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	45 206,00	17 020 724,96	USD	2,46
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	107 073,00	11 071 164,67	USD	1,60
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	80 652,00	13 540 237,27	USD	1,96
US75513E1010	UNITED TECHNOLOGIES CORP	PROPRE	149 436,00	7 332 577,87	USD	1,06
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	47 567,00	12 646 538,69	USD	1,83
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	62 319,00	3 161 520,75	USD	0,46
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	146 842,00	25 040 715,25	USD	3,62

AFER ACTIONS AMERIQUE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9831341071	WYNN RESORTS	PROPRE	86 348,00	5 287 724,28	USD	0,76
Total Action				672 237 539,80		97,09
Total Valeurs mobilières				672 237 539,80		97,09
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	17 316 545,00	17 316 545,00	EUR	2,50
	BANQUE USD BPP	PROPRE	4 083 414,19	3 482 210,54	USD	0,50
Total BANQUE OU ATTENTE				20 798 755,54		3,00
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-4 630 000,00	-4 630 000,00	EUR	-0,67
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	9 450 000,00	9 450 000,00	EUR	1,36
Total DEPOSIT DE GARANTIE				4 820 000,00		0,70
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-537 831,15	-537 831,15	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-537 831,15		-0,08
Total Liquidités				25 080 924,39		3,62
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	23 401,00	14 807,10	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	33 556,00	22 835,19	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	93 644,00	37 053,53	USD	0,01
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	177 743,00	64 722,01	USD	0,01
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	199 519,00	37 516,68	USD	0,01
US6541061031	NIKE INC -B-	ACHLIG	110 937,00	16 224,53	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	42 593,00	5 593,59	USD	0,00
Total Action				198 752,63		0,03
Total Coupons				198 752,63		0,03
Change a terme						
	OACT 210119 USD/EUR	RECU	20 281 002,00	17 285 407,08	USD	2,50
	OACT 210119 USD/EUR	VERSE	-17 315 735,91	-17 315 735,91	EUR	-2,50
	OACT 210119 USD/EUR	RECU	19 813 047,00	16 859 253,31	USD	2,44
	OACT 210119 USD/EUR	VERSE	-16 982 078,48	-16 982 078,48	EUR	-2,45
	OVCT 210119 USD/EUR	RECU	335 803 353,26	335 803 353,26	EUR	48,50

AFER ACTIONS AMERIQUE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 210119 USD/EUR	VERSE	-398 188 933,81	-338 406 895,57	USD	-48,88
	OVCT 210119 USD/EUR	RECU	336 062 985,29	336 062 985,29	EUR	48,54
	OVCT 210119 USD/EUR	VERSE	-398 188 933,00	-338 623 255,46	USD	-48,91
	OVCT 210119 USD/EUR	RECU	1 523 396,69	1 523 396,69	EUR	0,22
	OVCT 210119 USD/EUR	VERSE	-1 808 088,00	-1 537 315,43	USD	-0,22
	OVCT 210119 USD/EUR	RECU	25 458 535,88	25 458 535,88	EUR	3,68
	OVCT 210119 USD/EUR	VERSE	-29 762 225,00	-25 283 545,52	USD	-3,65
Total Change a terme				-5 155 894,86		-0,74
Total AFER ACTIONS AMERIQUE				692 361 321,96		100,00